

Demande de remboursement

Le *Programme de récupération d'eau de pluie* prévoit le remboursement de 50 \$ de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie sous remise d'une preuve d'achat originale. Ce programme s'adresse à tous les citoyens possédant un numéro civique qui respectent les critères de participation (voir point 6 de la description du programme).

Propriétaire (nom, prénom) : _____

Adresse à Saint-Faustin-Lac-Carré : _____

Adresse postale si différente : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : _____

Demande effectuée pour un locataire : Oui Non

Signature

Date

Reçu par

Date

Section réservée au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE)

- Le requérant est un citoyen de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
- Le requérant n'a jamais participé au *Programme d'économie d'eau potable* et respecte l'ensemble des critères de participation énoncés au point 6 de la description du programme
- Le requérant a joint une preuve originale de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à cette demande de remboursement ainsi qu'une photographie représentant l'installation adéquate du récupérateur d'eau.

Suite à la présente, j'autorise le remboursement de 50 \$ du coût d'un récupérateur d'eau de pluie :	
Approuvé par :	Date :
Poste budgétaire : 02.47000.998	Montant : 50 \$

p. j. Copie de la facture originale